

REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES DE LOISIRS 2023 - 2024

30/11/2023

Les activités sont gérées par **l'association FAMILLES RURALES DU RIDELLOIS, qui se compose des bénévoles du conseil d'administration et les référents des activités, ainsi que les salariés et bénévoles animateurs.**

Les activités débutent à partir du 18 septembre 2023, jusqu'au 24 juin 2023, et se déroulent en période scolaire (pas d'activités pendant les petites vacances).

Deux séances d'essai sont possibles pour chaque activité selon la capacité d'accueil (sauf pour « art floral, « si on chantait » et « chant en famille »). Pour les activités sportives, la **signature d'une décharge est nécessaire** pour essayer. Après les séances d'essai, le dossier doit être complet pour participer à l'activité.

Les activités

LES HORAIRES ET LIEUX PEUVENT ETRE MODIFIES EN FONCTION DES DISPONIBILITES DES SALLES ET DES INTERVENANTS

Activité	Jour	Horaires	Lieu	Tarif 1 séance	Tarif 2 séances
ART FLORAL	1 mardi par mois (dates variables)	À partir de 18h30	Accueil de Loisirs Mermoz Azay le Rideau	180€	
CHANT EN FAMILLE	1 samedi par mois	11h15 à 12h	Accueil de loisirs Mermoz Azay le Rideau	Vous pouvez contacter : 06 02 51 05 76 ou visualiser l'ensemble des tarifs sur la fiche d'inscription.	
DANSE BOLLYWOOD ADULTE	Vendredi	A partir de 16 ans 19h05-20h05 20h10-21h10	Salle des Maisonnées Azay le Rideau	130€	
DANSE BOLLYWOOD ADO	Mercredi	A partir de 13 ans (ados) 18h20-19h20	Salle des Maisonnées Azay le Rideau	130 €	
DANSE BOLLYWOOD ENFANT	Mercredi Vendredi	A partir de 5 ans 17h15-18h15 A partir de 10 ans 18h00-19h00	Salle des Maisonnées Azay le Rideau	130€	
DANSES COUNTRY	Lundi	19h-20h (niveau 1) 20h-21h (niveau 2)	Salle Polyvalente de Cheillé	120€	160€
MARCHES DECOUVERTES	Mardi Jeudi	13h30	Parking de la Passerelle Azay le Rideau	5€	
MODERN STREET JAZZ	Jeudi	17h-17h45 : 6-9 ans 17h50-18h50 : 10-13 ans	Salle polyvalente de Vallères	130€	
PILATES	Lundi	18h45 – 19h45	Gymnase Azay le Rideau	130€	
MOTRICITE ENFANT	Samedi	10h30-11h30	Dojo Azay le Rideau	150€	
SI ON CHANTAIT	1 jeudi et 1 vendredi par mois	19h-20h30 10h-11h30	Accueil de loisirs Mermoz Azay le Rideau	Vous pouvez contacter : 06 02 51 05 76 ou visualiser l'ensemble des tarifs sur la fiche d'inscription.	

STRETCHING	Lundi	17h30 - 18h30	Gymnase Azay le Rideau	130€	
ZUMBAKIDS	Samedi	5 - 7 ans : 9h30-10h15	Dojo Azay le Rideau	120€	
HATHA YOGA	Mardi	9h30-10h45	Dojo Azay le Rideau	100€	147€
	Mercredi	18h15-19h30	Salle motricité école maternelle Amice Azay le Rideau		
YOGA DYNAMIQUE	Samedi	10h-11h	Accueil de loisirs Mermoz Azay le Rideau	150€	
COUTURE	1 Jeudi par mois	Contactez le 06 60 92 56 99	Accueil de loisirs Mermoz Azay le Rideau	Cette activité est en partenariat, pour toutes inscriptions : 06 60 92 56 99	
DESSIN PEINTURE	Mardi	17h30-19h30	Accueil de loisirs Mermoz Azay le Rideau	Cette activité est en partenariat, pour toutes inscriptions : 06 64 31 64 43	

Inscription

RAPPEL : 2 séances d'essai sont possibles dans l'année pour chaque activité (*sauf pour « art floral, « si on chantait » et « chant en famille »*). Pour les activités sportives, si le dossier d'inscription n'est pas complet lors de la séance d'essai, la signature de la décharge de responsabilité est obligatoire.

A l'issue des séances d'essai, si nous n'avons pas de dossier d'inscription complet, il n'est alors pas possible de participer avant d'avoir donné le dossier complet.

Certificat médical et activité physique pour les mineurs :

Depuis le 7 mai 2021, le certificat médical pour les mineurs est remplacé par un « questionnaire de santé du mineur ».

Si les réponses au questionnaire sont toutes négatives, le représentant devra fournir une attestation au moment de l'inscription.

Si une ou plusieurs réponses sont positives, l'enfant devra aller chez son médecin pour faire un examen médical, pour pouvoir lui délivrer un certificat médical.

Le questionnaire et l'attestation sont disponibles en téléchargement sur le site internet <https://www.famillesrurales.org/ridellois/>

Certificat médical et activité physique pour les majeurs :

Toute activité physique et sportive pour les majeurs nécessite un **certificat médical** (à donner à l'inscription) précisant que l'état de santé du participant ne présente pas de contre-indication clinique à cette activité, à donner à l'inscription.

Pensez à nous donner une copie, car le certificat est valable 3 ans, à compter de la date indiquée sur le certificat. Il faudra fournir une copie du nouveau certificat médical à l'issue des 3 ans.

Les inscriptions sont possibles :

- au forum des associations d'Azay le Rideau le samedi 2 septembre 2023
- au forum des associations de Saché le samedi 9 septembre 2023
- auprès du référent de l'activité et à l'accueil de loisirs Mermoz 52 avenue de la Gare 37190 Azay le Rideau.
- dès l'été 2023 pour les adhérents 2022-2023 par courrier au 52 Av. de la Gare à Azay Le Rideau

Document à fournir pour l'inscription

- La fiche individuelle d'inscription (**rappel : une fiche par activité**)
- Le paiement de l'activité **qui comprend l'adhésion familiale de 28€.**

A rajouter dans le cas de l'inscription à une activité physique et sportive :

- Pour les majeurs : une copie du certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité physique et sportive. Voir plus haut les détails
- Pour les mineurs : l'attestation sur l'honneur (ne pas nous donner le questionnaire)

Paiement des activités et adhésion

Le tarif des activités est valable pour une saison entière (de septembre à juin).

Le règlement doit être fait à l'inscription en intégralité par la remise d'1, 2 ou 3 chèques(s), à l'ordre de **FAMILLES RURALES DU RIDELLOIS**. Des facilités de paiement sont proposées par chèque (le détail est au verso des fiches d'inscription). En cas de plusieurs chèques, ils seront encaissés par trimestre (novembre-décembre, février et avril). Le paiement peut également s'effectuer en espèces, ANCV, ANCV coupons sports.

Le tarif de l'adhésion est de **28 € pour la saison scolaire 2023-2024**, elle est valable du 01.09.23 au 31.08.24.

L'adhésion familiale de 28€ est valable dans toutes les associations Familles Rurales de France.

Pour une personne qui arrive en cours d'année, le règlement du trimestre entier est dû : par exemple pour une arrivée en décembre l'année entière est due, pour une arrivée en février, deux trimestres sont dus, pour une arrivée à partir du mois d'avril un seul trimestre est dû.

En cas d'absence du participant à une séance, aucun remboursement ne sera effectué. Seul un cas de force majeure tel que l'incapacité médicale (sur présentation d'un certificat médical, **dans les 15 jours après le premier jour d'arrêt**), mutation et déménagement, pourront faire l'objet d'un remboursement. Le remboursement des trimestres dus sera effectué par chèque.

Le remboursement sur certificat médical ou attestation déménagement/mutation ne se fait que sur les trimestres qui n'ont pas encore commencés. Tout trimestre débuté est dû. Si le certificat médical vaut pour moins d'un trimestre, il n'y aura pas de remboursement.

Activités enfants

Il est demandé aux parents d'accompagner impérativement leur(s) enfant(s) jusqu'à l'intervenant, et de venir le(s) récupérer en respectant les horaires. En dehors de ces horaires, l'Association ne pourra être tenue comme responsable de l'enfant.

Si ce n'est pas le parent qui vient chercher son enfant à la fin de l'activité, le signaler au référent ou à l'intervenant en début d'activité. Si un enfant n'est pas récupéré à la fin de la séance, et qu'il est impossible de contacter les parents, la gendarmerie sera contactée pour le récupérer.

DANSE BOLLYWOOD ENFANT/ADOS et MODERN STREET JAZZ : Pour le bon déroulement des séances, il est préférable que les parents ne soient pas présents (ne pas arriver trop tôt pour récupérer son enfant).

MOTRICITE ENFANT et ZUMBAKIDS : Pour des raisons de sécurité et bien-être lié à l'âge des enfants, il est demandé aux parents de se relayer pour assurer une présence d'un parent (maximum) à chaque séance en soutien à l'animatrice.

La présence d'un seul parent est nécessaire afin que les enfants restent attentifs lors de la séance.

Hygiène - Tenue - Matériel

Il faut avoir une tenue adaptée à l'activité, sinon l'intervenant se réserve le droit d'exclure la personne (chaussures propres pour activités en salle). Pour les activités qui se déroulent au dojo (motricité enfant, yoga et zumba), il est interdit de porter des vêtements à fermeture éclair ou à boucles métalliques afin de ne pas abîmer les tapis.

Selon les activités, les participants doivent être respectueux du matériel et des locaux qui peuvent être mis à leur disposition.

Pour les activités de danses, prévoir une tenue de sport. Pour le MODERN STREET JAZZ, des chaussons de danse sont nécessaires.

Dans le cadre de l'activité, il est demandé aux participants d'aider au rangement et installation du matériel nécessaire à la séance.

Communication

En cas d'absence d'un intervenant, dans la mesure du possible, un affichage sera fait sur le lieu de l'activité et/ou vous serez tenus informés par le professeur ou le référent bénévole de l'activité.

Si vous avez des questions, vous pouvez les poser aux professeurs, bénévoles référents ou contacter directement l'association au 07 82 73 80 16 - activites.ridellois@famillesrurales37.org.

Il est interdit de filmer les cours, sauf accord de l'animateur.

Informations diverses

Pour toutes les activités, les intervenants employés par l'Association, les prestataires, ou les bénévoles pourront prendre toutes décisions utiles en cas d'urgence médicale. Ils prendront contact avec les secours, et préviendront les responsables de l'enfant.

Pour des raisons de sécurité, la séance est annulée s'il n'y a qu'un seul participant.

L'Association FAMILLES RURALES a une assurance responsabilité civile pour les dégâts causés à un tiers, pour les enfants, les adultes et l'intervenant. Cela n'exclut pas une **assurance responsabilité civile personnelle** (la plupart du temps incluse dans le contrat d'habitation).

Toute personne étrangère à l'activité ne sera pas autorisée à rester dans la salle.

Seuls les intervenants sont autorisés à utiliser leur téléphone portable pour les cas d'urgence. Durant l'activité, les participants doivent les laisser dans leur sac en mode avion.

En cas d'effectif insuffisant, l'association se réserve le droit de modifier l'organisation des groupes, de modifier les horaires, de supprimer une activité (avec remboursement au prorata). Les activités peuvent être arrêtées dans une situation d'urgence exceptionnelle (pandémie, arrêt d'un intervenant...).

La possibilité d'intégrer une activité en cours d'année dépend de l'accord des intervenants selon les effectifs et la progression de l'activité. Deux séances d'essai seront alors possibles sous condition de remplir une décharge de responsabilité et d'y joindre une attestation d'assurance (responsabilité civile).

Il est demandé à chacun d'entretenir des relations respectueuses et cordiales avec les intervenants, les bénévoles et les autres participants.